

COOPÉRATION DU CONSEIL DE L'EUROPE AVEC LES SUBVENTIONS DE L'EEE ET DE LA NORVÈGE

Grâce à une coopération étroite au cours des 14 dernières années, le Conseil de l'Europe et les subventions de l'EEE et de la Norvège ont aidé les États membres à mettre en œuvre les normes européennes. Les domaines prioritaires comprennent la lutte contre la discrimination, l'État de droit, les droits de l'enfant, la justice et le système judiciaire, les mesures correctionnelles, ainsi que la violence domestique et sexiste.

Les subventions de l'EEE et de la Norvège sont des mécanismes financiers financés par **la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein** afin de soutenir la réduction des **disparités sociales et économiques en Europe**. Leur objectif principal est de réduire les inégalités entre les pays et de renforcer les relations bilatérales avec les 15 États les moins prospères de l'UE.

Le Conseil de l'Europe a participé à deux cycles précédents de sept ans (voir les exemples de réussite ci-dessous) et s'est désormais engagé dans un **nouveau cycle de subventions, qui s'étendra de 2025 à 2031**.

EN CHIFFRES | CYCLE ACTUEL



SOUTIEN À 8 ÉTATS MEMBRES :

BULGARIE, CROATIE, LETTONIE, LITUANIE, LETTONIE, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE SLOVAQUE ET SLOVÉNIE.



4 DOMAINES D'ACTION DANS LESQUELS UNE EXPERTISE DE HAUT NIVEAU EST FOURNIE :

- LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DOMESTIQUE ET SEXISTE
- ACCÈS À LA JUSTICE
- CRIMES CORRECTIONNELS ET GRAVES
- SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES BARNAHUS DANS LES ÉTATS MEMBRES.

INITIATIVES AXÉES SUR LES MISSIONS

Dans le cadre du nouveau cycle, le Conseil de l'Europe met en œuvre cinq initiatives axées **sur les missions (IAM) de juin 2025 à mai 2031, accessibles à l'ensemble des 15 États bénéficiaires**.

Il s'agit là de domaines dans lesquels le Conseil de l'Europe dispose d'instruments solides et peut apporter une valeur ajoutée significative. La collaboration sur ces priorités sera également **conforme au rapport 2025 du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe intitulé « Vers un Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe »**.



LES VOIES POUR
METTRE FIN À LA
VIOLENCE À
L'ÉGARD DES
FEMMES



RÉPONSES AUX
DISCOURS ET
CRIMES DE
HAINE



RÉSISTER :
RÉSILIENCE À LA
DÉSINFORMATION
EN EUROPE



TRANSPARENCE
ET INTÉGRITÉ DE
L'INFLUENCE
ÉTRANGÈRE



ACTION CONTRE
LA CORRUPTION
ET LE
BLANCHIMENT
D'ARGENT

SOUS LES PROJECTEURS : EXEMPLES DE RÉUSSITE

VIOLENCE DOMESTIQUE ET VIOLENCE FONDÉE SUR GENRE

Réseau SYNERGY - Aligner les politiques nationales sur les normes de la Convention d'Istanbul. Depuis 2018, le réseau SYNERGY met en relation des acteurs gouvernementaux et de la société civile de 15 États membres de l'UE afin de lutter contre la violence sexiste et domestique. Le Conseil de l'Europe a lancé et soutenu activement ce réseau afin de favoriser l'échange de connaissances, d'orienter les interventions nationales en matière d'égalité des genres et de droits des femmes roms, et de garantir la mise en œuvre effective des normes fixées par la Convention d'Istanbul. Le Conseil de l'Europe a élaboré le manuel « Rien sur nous sans nous » (2023) afin de répondre aux besoins spécifiques des femmes roms victimes de violence sexiste.

EFFICACITÉ DE LA JUSTICE

Renforcer l'expertise des juges locaux grâce à une formation d'un an à la Cour européenne des droits de l'homme. Dans le cadre des subventions de l'EEE et de la Norvège, des juges locaux ont été détachés à la CEDH à Strasbourg pendant un an afin d'acquérir une expérience pratique et d'améliorer leur compréhension des normes européennes en matière de droits humains. Ces juges sont revenus avec une expertise avancée dans l'application du droit international des droits humains, inspirant des réformes dans leur système judiciaire national. Leur expérience contribue à des procès plus équitables, à une meilleure protection des droits et à une confiance accrue du public dans la justice.

ENFANTS ET JEUNES

Soutien à l'ouverture du premier Barnahus en Lettonie, un modèle de justice adapté aux enfants pour les cas de maltraitance. Un Barnahus (maison des enfants) est un établissement spécialisé adapté aux enfants, conçu pour fournir un soutien intégré aux enfants et à leurs familles victimes d'abus sexuels ou physiques, afin de garantir leur protection et de leur apporter les soins dont ils ont besoin tout en minimisant les traumatismes pendant les enquêtes et les procédures judiciaires. Dans le cadre des subventions de l'EEE et de la Norvège, le Conseil de l'Europe a contribué à la création du premier centre Barnahus de Lettonie à Riga en fournissant son expertise, en dispensant des formations et en veillant à ce que le modèle soit conforme aux normes internationales en matière de protection de l'enfance, telles que la **Convention de Lanzarote**.

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE LA JUSTICE

Projet TJENI - Accroître la transparence et la confiance dans les systèmes judiciaires grâce à la transformation numérique. De 2022 à 2024, le projet TJENI, mis en œuvre par le Conseil de l'Europe, a développé et testé des outils pour l'anonymisation (pseudonymisation) et la publication des décisions de justice. Le projet garantit un équilibre entre le droit à la vie privée et l'accès du public à l'information. Ces outils rendent les données judiciaires plus accessibles, améliorent la cohérence de la jurisprudence et renforcent la responsabilité globale des systèmes judiciaires. Le projet a également encouragé l'utilisation des données ouvertes pour moderniser les systèmes judiciaires, permettant ainsi des processus décisionnels plus efficaces et une meilleure confiance du public dans la transparence judiciaire. TJENI a créé **des cours en ligne** sur les données ouvertes, l'IA et la cybercriminalité et a organisé **un hackathon** sur l'avenir numérique de la justice.

SERVICES CORRECTIONNELS

Projet SECURE - Modernisation des services pénitentiaires conformément aux normes européennes en matière de droits humains. Grâce à ses activités de renforcement des capacités et aux échanges entre les professionnels des services pénitentiaires, le projet SECURE s'est concentré sur l'amélioration des conditions de détention en Roumanie. Il adopte une approche multidisciplinaire, ciblant des questions telles que les comportements agressifs, la réadaptation des personnes addictes et le soutien en matière de santé mentale. En créant de meilleures conditions et en mettant en œuvre des politiques publiques stratégiques, le projet SECURE améliore non seulement le traitement des détenus, mais les prépare également à une réinsertion réussie dans la société. Le Conseil de l'Europe a apporté son expertise en partageant les meilleures pratiques, en particulier dans les programmes de traitement destinés aux populations carcérales vulnérables, et en veillant à ce que le projet suive les recommandations du **Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)**.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LA COOPÉRATION DU CONSEIL DE
L'EUROPE AVEC LES SUBVENTIONS DE L'EEE ET DE LA NORVÈGE,
SCANNEZ LE CODE QR.**

